

Questions orales

Demain, la Chambre va discuter de la motion M-261 que j'ai proposée et qui se lit comme ceci:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de réaffirmer son engagement à se donner comme objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants canadiens d'ici l'an 2000.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité en 1989.

J'espère que le Parlement et le gouvernement réaffirmeront leur engagement à l'égard de la lutte nationale contre la pauvreté chez les enfants. Il importe que les Canadiens sachent que cet engagement existe et que des mesures seront prises pour mener cette lutte à bien.

* * *

[Français]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River): Monsieur le Président, la semaine dernière, des milliers d'agriculteurs, chasseurs et sportifs, dont plusieurs Québécois, sont venus sur la colline parlementaire pour exprimer leur inquiétude contre de nouvelles lois sur les armes à feu qui auraient un impact sur les propriétaires légitimes d'armes.

Les membres du Bloc québécois brillaient par leur absence. Je sais cependant qu'il y a au moins dix députés qui s'opposent en privé à de tels contrôles, mais ils n'ont pas le culot de se tenir debout et de défendre les droits et les privilèges de leurs commettants. Ils préfèrent s'en tenir à la discipline stricte du parti et suivre leur chef aveuglément. Qui défendra les intérêts des régions rurales du Québec à la Chambre des communes?

J'invite tous les agriculteurs, les chasseurs et sportifs du Québec à faire pression sur les députés bloquistes.

* * *

[Traduction]

LE PARTI RÉFORMISTE

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, hier soir, à l'émission *Prime Time*, à la CBC, nous avons appris l'existence de documents secrets préparés par des huiles du Parti réformiste qui cherchent à imposer leurs idées de droite aux participants au congrès national réformiste qui aura lieu à Ottawa le mois prochain.

Cela ne m'étonne pas, mais il ne fait aucun doute que les membres du parti qui se dit réformiste seront choqués par le recours à de telles pratiques politiques qui datent d'une autre ère. Le Parti réformiste a fait campagne en promettant de parler au nom de la base. Moins d'un an plus tard, des huiles de ce parti ont renié cette promesse en choisissant d'imposer leurs motions et leur programme à la base.

Un groupe restreint de l'intérieur du parti imposera aux membres du parti son programme secret de droite, notamment l'abolition de la Charte des droits et libertés.

Si je me souviens bien, ces pratiques politiques d'une autre ère devaient être strictement interdites.

• (1415)

Le vrai visage du parti de la télé démocratie vient d'être exposé. Pour l'abolition de la liberté de parole, appuyez sur le un. Pour l'abolition du droit d'association, appuyez sur le deux. Pour la révocation de votre député réformiste, appuyez sur le trois.

Le Président: Bienvenue au merveilleux mercredi!

Des voix: Oh, oh!

QUESTIONS ORALES

[Français]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré en cette Chambre la semaine dernière, et je cite: «n'avoir trouvé aucune trace d'un engagement quelconque de rembourser le Québec pour les coûts assumés par ce dernier à l'occasion de la tenue du référendum de Charlottetown». La vérité, c'est qu'il existe bien plus que des traces dans cette affaire: il y a des écrits, notamment une lettre du 15 décembre 1993, adressée à l'actuel premier ministre canadien par M. Bourassa, alors premier ministre du Québec. Cette lettre suivait d'ailleurs trois autres communications adressées sur la même question au ministre fédéral des Finances.

Pourquoi le premier ministre a-t-il caché ces lettres à la Chambre et à la population?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai rien caché à la Chambre. J'ai dit que je n'ai trouvé dans les documents du gouvernement aucun engagement du gouvernement conservateur de M. Mulroney à l'effet qu'il devait payer une compensation au gouvernement du Québec. Qu'il y ait eu des demandes à ce sujet de la part du gouvernement, j'étais au courant, je n'ai rien caché là-dessus. Il y en a eu en public. J'étais au courant que M. Bourassa en avait parlé à l'Assemblée nationale. Ce que je n'ai pas trouvé, que je n'ai pas, c'est un engagement du gouvernement fédéral. J'ai communiqué avec M. Mulroney pour lui demander: «Avez-vous pris un engagement, oui ou non?». Je lui ai écrit une lettre à ce sujet et j'attends sa réponse.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je réfère tout le monde au hansard de la journée du 22 septembre, où le premier ministre dit bien qu'il n'a trouvé aucune trace d'un engagement. Il sait bien que la preuve d'un engagement se fait par des témoins. Et a fortiori quand le témoin est l'une des parties. Or, dans la lettre du 15 décembre 1993, adressée au premier ministre par M. Bourassa, on trouve l'affirmation claire et la preuve irréfutable d'une entente conclue entre M. Bourassa et M. Mulroney.

Je cite au premier ministre un extrait de cette lettre, où M. Bourassa dit: «Le directeur général des élections du Québec a établi à 47,2 millions de dollars le coût direct du référendum pour le gouvernement du Québec. C'est sur cette base que nous avons fondé notre réclamation au gouvernement fédéral, laquelle a été transmise au ministre fédéral des Finances par M. Gérard-D. Lévesque, le 7 mai 1993.» Je continue: «Cette question n'a